

OBJET COMPTE DE GESTION 2007
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Commune. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2007 s'équilibraient respectivement à la somme de :

695 000,00 €	pour la Section d'Investissement,
2 288 468,57 €	pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution du Budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux sections confondues par :

- un excédent cumulé global de 1 971 327,10 €,
soit
- un excédent cumulé de 497 381,71 € en Section d'Investissement,
- un excédent cumulé de 1 473 945,39 € en Section de Fonctionnement.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET COMPTE DE GESTION 2007
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-08 du Maire ;

Vu le Compte de Gestion 2007 relatif à la Régie Marchés et Droits de Place présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Economie Marchande / Economie Solidaire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

10 voix contre
(dont 2 votes par procuration)

pour

<p style="text-align: center;">↓</p> <p><i>FOURNÉL Dominique, ALLIÉ Carmen, TROTET Maryse, INGAR Iqbal, HOARAU Patricia, BARDIERE Jean-Michel, VICTORIA René-Paul et HOARAU Serge</i></p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>autres élus présents</i></p>
---	---

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place qui se traduit par

- un excédent cumulé global de 1 971 327,10 € les deux Sections confondues, soit
- un excédent cumulé de 497 381,71 € en Section d'Investissement,
- un excédent cumulé de 1 473 945,39 € en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE